

MINISTERE DES TRANSPORTS

PARIS, le 16 JUIN 1994

\*\*\*\*

DIRECTION DE LA SECURITE ET  
DE LA CIRCULATION ROUTIERES

\*\*\*\*

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE  
92055 PARIS LA DEFENSE  
Tél. : (1) 40.81.21.22

\*\*\*\*

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO  
Référence : 4453 destiné aux véhicules MBK 51 VERSION 512 (PASSION)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal de l'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 9 Juin 1994 sous le numéro 94/5782 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 8312M183R4051

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 8312M183R4051

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire  
de l'Industrie et des Mines



J. LECLERCQ

Monsieur le Directeur  
SOCIETE BACLIM  
2, Chemin du Chapitre  
95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)

SITO  
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)